

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 898****2 septembre 2003****SOMMAIRE**

Altrum, Sicav, Luxembourg . . . . .	43064	Jean-Paul Brisbois, S.à r.l., Steinsel . . . . .	43064
Antonia Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	43080	Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	43101
Balzac, Sicav, Luxembourg . . . . .	43100	Lady Bird Investment S.A., Luxembourg . . . . .	43080
Balzac, Sicav, Luxembourg . . . . .	43100	Lane & Space Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43099
Barnel S.A., Luxembourg . . . . .	43081	Lane & Space Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43099
Bayern LB International Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	43082	Lane & Space Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43099
Bayern LB International Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	43082	Larzi S.A., Luxembourg . . . . .	43067
Besi Investment S.A., Luxembourg . . . . .	43079	Leman Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43066
Bluebirds II Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43065	Lottolux S.A., Luxembourg . . . . .	43066
Bluebirds Participations S.A., Luxembourg . . . . .	43065	Lucille 2 S.A., Luxembourg . . . . .	43060
Business Connections International S.A. . . . .	43067	Lutrac S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	43085
Cart Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43086	Lutrac S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	43085
Cila Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	43077	Maasland S.A., Luxembourg . . . . .	43092
CL (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . . . . .	43090	MK International S.A., Luxembourg . . . . .	43060
CL (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . . . . .	43091	Molino Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43067
Clarina Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43077	Molino Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43077
Clemency Trading S.A., Luxembourg . . . . .	43084	Molino Soft Drinks, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43067
Cosimo A.G. . . . .	43067	(The) Montefiori Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	43102
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	43061	(The) Montefiori Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	43104
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	43064	Multi Propriétés Immobilières S.A., Luxembourg . . . . .	43081
Dinex International S.A., Luxembourg . . . . .	43065	Neptunia S.A., Luxembourg . . . . .	43066
Dinex International S.A., Luxembourg . . . . .	43065	Oustal S.A., Luxembourg . . . . .	43084
Dixen International S.A., Luxembourg . . . . .	43100	Palais de Chine, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43076
Dixen International S.A., Luxembourg . . . . .	43100	Picha, S.à r.l., Muenschecker . . . . .	43060
Emperor S.A., Luxembourg . . . . .	43092	Promark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43077
Equitable S.A., Luxembourg . . . . .	43066	Promark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43077
Euroweb S.A., Luxembourg . . . . .	43083	Rewind Finance S.A., Luxembourg . . . . .	43080
Faro International S.A., Luxembourg . . . . .	43080	Rhodos S.A., Luxembourg . . . . .	43083
Fininsur Courtage et Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	43079	Samarcanda S.A., Luxembourg . . . . .	43084
Fininsur Courtage et Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	43079	SCG STE Maurice 4, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43066
Finmetal International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43082	Sobel Luxembourg, S.à r.l., Hunsdorf-Lorentzwei- ler . . . . .	43101
Gadling Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43058	Stern Research S.A., Mamer . . . . .	43058
GE Capital Equity Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43061	Terra Project S.A., Luxembourg . . . . .	43065
GE Capital Equity Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43081	Tweelandenpunt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43079
GF Gar.Fin S.A., Luxembourg . . . . .	43084	Valtar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	43080
Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	43068	Vantico International S.A., Luxembourg . . . . .	43066
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43083	VF Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43064
		VF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43064
		Viamet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43102
		W.S. Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	43078
		Würzburg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43078
		Würzburg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43078
		Würzburg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43078

**GADLING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 79.338.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 juillet 2003*

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046817.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**STERNER RESEARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 94.928.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins, ici représenté par Monsieur Gérard Poncé, employé privé, demeurant à F-Saulnes, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 19 mai 2003, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société anonyme FIDUCIAIRE GALLO ET ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer, 1, rue des Maximins,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Gérard Poncé, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 19 mai 2003, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de STERNER RESEARCH S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à quarante mille Euro (40.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante Euro (40,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent

acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mil quatre. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé. . . . .	1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée . . . . .	999 actions
Total (mille): . . . . .	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euro (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois. La première assemblée générale se tiendra en deux mille quatre.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euro (1.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Poncé, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 81, case 1. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2003.

A. Biel.

(046561.3/203/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**LUCILLE 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.646.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

LUCILLE 2 S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(046333.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**PICHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6858 Muenschecker, 7, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 85.504.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

Pour le gérant

Signature

(046335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 78.877.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°394 du 30 mai 2001.

---

Les comptes annuels du 24 octobre 2000 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MK INTERNATIONAL S.A.

Signature

(046369.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 62.114.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l.

R.-J. Schol

Gérant

(046336.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.877.

In the year two thousand three, on the fifteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B number 92.877, incorporated by deed acted on the 24th day of March, 2003 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486 of May, 6, 2003 whose articles of association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 40,000 (forty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) to EUR 52,500 (fifty-two thousand and five hundred euro) by the issue of 1,600 (one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 40,000 (forty thousand euro) due for immediate payment, existing against the company in favour of CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l.

3.- Acceptation by the managers of CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 40,000 (forty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) to EUR 52,500 (fifty-two thousand and five hundred euro) by the issue of 1,600 (one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., amounting to EUR 40,000 (forty thousand euro).

*Second resolution*

It is decided to admit the subscription of the 1,600 (one thousand six hundred) new shares by CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Luxembourg company having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 1,600 (one thousand six hundred) new shares and to pay them up for an amount of EUR 40,000 (forty thousand euro) by irrevocable waiver of its claim existing against the Company CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan

signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed by the sole shareholder CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., prenamed, 2,100 shares, fully paid up (EUR 52,500).

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 52,500 (fifty-two thousand and five hundred euro) represented by 2,100 (two thousand one hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.»

*Evaluation*

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 40,000 (forty thousand euro).

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and two hundred euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 92.877 constituée suivant acte reçu le 24 mars 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 6 mai 2003, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 40.000 (quarante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 52.500 (cinquante-deux mille cinq cents euro) par l'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de 1.600 (mille six cents) nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine d'un montant de EUR 40.000 (quarante mille euro) liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l.

3.- Acceptation par les gérants de CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 40.000 (quarante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 52.500 (cinquante-deux mille cinq cents euro) par l'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., s'élevant à EUR 40.000 (quarante mille euro).

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles par CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par M. Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 40.000 (quarante mille euro).

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la société CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit par l'associée CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., prénommée, soit 2.100 parts sociales totalement libérées, soit EUR 52.500.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 52.500 (cinquante-deux mille cinq cents euro) divisé en 2.100 (deux mille cent) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 40.000 (quarante mille euro).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 23, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046607.3/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.877.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

J. Elvinger.

(046608.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**JEAN-PAUL BRISBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 50.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AC05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

Signature

(046338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 79.198.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

VF INVESTMENTS, S.à r.l.

R.-J. Schol

*Gérant*

(046339.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 73.873.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

VF LUXEMBOURG, S.à r.l.

R.-J. Schol

*Gérant*

(046341.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**ALTRUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

*Par délégation*

ING LUXEMBOURG

Signatures

(046371.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**TERRA PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.088.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003*

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de Madame Carine Bittler.

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège 41 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08162. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046345.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**BLUEBIRDS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.866.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J. Elvinger.*

(046354.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**BLUEBIRDS II PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.847.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J. Elvinger.*

(046357.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**DINEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.252.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

*Signature.*

(046469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**DINEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.252.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

*Signature.*

(046470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**VANTICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.960.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046360.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**SCG STE MAURICE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 91.006.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046361.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**NEPTUNIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.547.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046366.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**EQUITABLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.464.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, réf. LSO-AH00596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(046368.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.131.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046400.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**LOTTOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 18, rue du Verger.  
R. C. Luxembourg B 20.577.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Signature.

(046438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.094.

Il résulte d'une lettre adressée à la BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A. que la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), démissionne avec effet au 25 juillet 2003, de son poste de commissaire aux comptes de la BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A., R. C. S. section B n° 55.094.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046382.3/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**COSIMO A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.624.

Il résulte d'une lettre adressée à la COSIMO A.G. que la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), démissionne avec effet au 25 juillet 2003, de son poste de commissaire aux comptes de la Société COSIMO A.G., R. C., section B n° 46.624.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046384.3/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MOLINO BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.054.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLINO BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046395.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046396.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**LARZI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.468.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046509.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

—  
 In the year two thousand and three, on the twenty-second day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, public notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 64.101, hereafter referred to as the «Company», constituted by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 31, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 7, 1998, no 499, whose articles of incorporation have been amended several times, and for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary on October 25, 2000, published in the Mémorial C, on May 25, 2001, no 383.

The extraordinary general meeting is opened at 5.45 p.m. by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, acting as Chairman, and appointing Mr Claude Crauser, licencié en sciences économiques, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

These three persons constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the Company's subscribed capital of twenty-seven million six hundred and seventy-three thousand one hundred twenty United States dollars (USD 27,673,120.-), represented by thirteen million eight hundred thirty-six thousand and five hundred sixty (13,836,560) shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share and consisting of eight million four hundred forty thousand nine hundred fifty-four (8,440,954) shares of class «A» and five million three hundred and ninety-five thousand six hundred and six (5,395,606) shares of class «B», are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the article 5 paragraph 7 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«All issued Shares of the Corporation shall be registered in the Register of shareholders which shall be kept by the Corporation or by one or more persons, designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him divided into each of the various classes and the amount paid on each Share. Every transfer or devolution of Shares shall be entered into the Register of shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Corporation or by one or more persons designated by the board of directors.»

2. Amendment of the article 10 paragraph 2 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The Board shall be obligated to call a general meeting, to be held within thirty (30) days after receipt of such request whenever a group of shareholders representing at least one-fifth of the issued and outstanding shares entitled to vote thereafter requests such a meeting in writing indicating the agenda thereof. General meetings may also be called by the Executive Chairman, the Chief Executive or jointly by at least two Directors.»

3. Amendment of the article 12 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The Corporation shall be managed by a board of directors composed of not more than fifteen members who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected for a period not exceeding a three year term for each and until their successors are elected, provided however that the directors may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The directors shall be paid out of the funds of the Corporation their reasonable travelling and other expenses properly and necessarily expended by them in attending meetings of the directors or members or otherwise on the affairs of the Corporation. They shall also be paid by way of remuneration for their services such sum as shall be fixed by the

Corporation in general meeting, which shall be divided between them as they shall agree or, failing agreement, equally and shall be deemed to accrue from day to day. If any director shall be appointed agent or to perform extra services or to make any special exertions or to go or reside abroad for any of the purposes of the Corporation, the shareholders may decide to remunerate such director therefore either by a fixed sum or by commission or participation in profits or otherwise or partly one way and partly in another as they think fit, and such remuneration may be either in addition to or in substitution for his remuneration hereinabove provided.»

4. Amendment of the article 13 paragraph 1 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The board of directors may choose from among its members an Executive Chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.»

5. Amendment of the article 13 paragraph 2 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The board of directors shall meet upon call by the Executive Chairman, the Chief Executive or two Directors, at least two times in each year, at the place indicated in the notice of meeting.»

6. Amendment of the article 13 paragraph 3 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The Executive Chairman shall preside at all meetings of shareholders and boards of directors, but in his absence one of the vice-chairmen shall preside and, failing any vice-chairman, the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Executive Chairman of any meeting of the board of directors shall have a second vote or a casting vote.»

7. Amendment of the article 13 paragraph 6 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The board of directors can deliberate or act validly only if more than 50% of the Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.»

8. Amendment of the article 14 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Executive Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Executive Chairman, by the secretary or by two directors.»

9. Amendment of the article 15 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the General Meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors shall, with the prior consent of the General Meeting of shareholders, appoint and shall delegate its powers to a Chief Executive, to report to the board of directors, who will be responsible for managing the Corporation's assets, controlling the day to day operations of the Corporation and to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs of the Corporation.

The Chief Executive may delegate some of his powers, as he deems fit, to an Executive Committee. The Chief Executive alone shall determine the composition, number of members and the powers of the Executive Committee and may change its members, at any time with or without cause. The Executive Committee can act validly only if majority of its members are present or represented at a meeting of the Executive Committee.

The Chief Executive may confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

10. Amendment of the article 16 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

In English:

«The Corporation will be bound by the single signature of the Executive Chairman or the Chief Executive or the joint signature of two Directors or by the single or joint signature of any person or persons duly authorized by the board of directors of the Corporation.»

11. Revocation of Messrs. Ziad Abdulla Galadari, Saud Abdulaziz Kanoo, Ahmed Abdullah Al-Malik, Zahi W. Khouri, Imtiaz Hussain Hydari and Mohammed Rafiq Rangoonwala as Directors and discharge;

12. Confirmation of the mandates of Mr Waqar Hassan Siddique as director and as chief executive;

13. Confirmation of the director's mandate of Mr Arif Masood Naqvi;

14. Appointment of Mr Arif Masood Naqvi, business executive, born in Karachi (Pakistan), on July 13, 1960, residing in United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, as executive chairman;

15. Appointment of Mr Muhammed Rafique Lakhani, business executive, born in Karachi (Pakistan), on December 12, 1962, residing in United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2006;

16. Decrease of the directors' number from 8 to 3;

17. According to the above-mentioned resolutions, the board of directors will be composed as follows:

- Mr Arif Masood Naqvi, business executive, born in Karachi (Pakistan), on July 13, 1960, residing in United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, director and executive chairman,

- Mr Waqar Hassan Siddique, business executive, born in Karachi (Pakistan), on April 13, 1957, residing in United Arab Emirates, Dubai, 332/55 Jumeirah Street, Ebrahim Aar Qasim Villa, director and chief executive,

- Mr Muhammed Rafique Lakhani, business executive, born in Karachi (Pakistan), on December 12, 1962, residing in United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, director;

18. Sundry.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend the article 5 paragraph 7 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«All issued Shares of the Corporation shall be registered in the Register of shareholders which shall be kept by the Corporation or by one or more persons, designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him divided into each of the various classes and the amount paid on each Share. Every transfer or devolution of Shares shall be entered into the Register of shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Corporation or by one or more persons designated by the board of directors.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend the article 10 paragraph 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The Board shall be obligated to call a general meeting, to be held within thirty (30) days after receipt of such request whenever a group of shareholders representing at least one-fifth of the issued and outstanding shares entitled to vote thereafter requests such a meeting in writing indicating the agenda thereof. General meetings may also be called by the Executive Chairman, the Chief Executive or jointly by at least two Directors.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The Corporation shall be managed by a board of directors composed of not more than fifteen members who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected for a period not exceeding a three year term for each and until their successors are elected, provided however that the directors may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The directors shall be paid out of the funds of the Corporation their reasonable travelling and other expenses properly and necessarily expended by them in attending meetings of the directors or members or otherwise on the affairs of the Corporation. They shall also be paid by way of remuneration for their services such sum as shall be fixed by the Corporation in general meeting, which shall be divided between them as they shall agree or, failing agreement, equally and shall be deemed to accrue from day to day. If any director shall be appointed agent or to perform extra services or to make any special exertions or to go or reside abroad for any of the purposes of the Corporation, the shareholders may decide to remunerate such director therefore either by a fixed sum or by commission or participation in profits or otherwise or partly one way and partly in another as they think fit, and such remuneration may be either in addition to or in substitution for his remuneration hereinabove provided.»

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 13 paragraph 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The board of directors may choose from among its members an Executive Chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.»

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 13 paragraph 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The board of directors shall meet upon call by the Executive Chairman, the Chief Executive or two Directors, at least two times in each year, at the place indicated in the notice of meeting.»

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 13 paragraph 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The Executive Chairman shall preside at all meetings of shareholders and boards of directors, but in his absence one of the vice-chairmen shall preside and, failing any vice-chairman, the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Executive Chairman of any meeting of the board of directors shall have a second vote or a casting vote.»

*Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend the article 13 paragraph 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The board of directors can deliberate or act validly only if more than 50% of the Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.»

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Executive Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Executive Chairman, by the secretary or by two directors.»

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the General Meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors shall, with the prior consent of the General Meeting of shareholders, appoint and shall delegate its powers to a Chief Executive, to report to the board of directors, who will be responsible for managing the Corporation's assets, controlling the day to day operations of the Corporation and to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs of the Corporation.

The Chief Executive may delegate some of his powers, as he deems fit, to an Executive Committee. The Chief Executive alone shall determine the composition, number of members and the powers of the Executive Committee and may change its members, at any time with or without cause. The Executive Committee can act validly only if majority of its members are present or represented at a meeting of the Executive Committee.

The Chief Executive may confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording in the English version:

«The Corporation will be bound by the single signature of the Executive Chairman or the Chief Executive or the joint signature of two Directors or by the single or joint signature of any person or persons duly authorized by the board of directors of the Corporation.»

*Eleventh resolution*

The general meeting resolves to remove Messrs. Ziad Abdulla Galadari, Saud Abdulaziz Kanoo, Ahmed Abdullah Al-Malik, Zahi W. Khouri, Imtiaz Hussain Hydari and Mohammed Rafiq Rangoonwala as Directors.

The general meeting grants them discharge for the exercise of their mandates from the date of their appointment until today.

*Twelfth resolution*

The general meeting confirms the mandates of Mr Waqar Hassan Siddique as director and as chief executive.

*Thirteenth resolution*

The general meeting confirms the director's mandate of Mr Arif Masood Naqvi.

*Fourteenth resolution*

The general meeting resolves to appoint as executive chairman:

- Mr Arif Masood Naqvi, business executive, born in Karachi (Pakistan), on July 13, 1960, residing at United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa.

*Fifteenth resolution*

The general meeting resolves to appoint as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2006:

- Mr Muhammed Rafique Lakhani, business executive, born in Karachi (Pakistan), on December 12, 1962, residing in United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228.

*Sixteenth resolution*

The general meeting resolves to decrease the directors' number from 8 to 3.

*Seventeenth resolution*

According to the above-mentioned resolutions, the general meeting acknowledges that the board of directors will be composed as follows:

- Mr Arif Masood Naqvi, business executive, born in Karachi (Pakistan), on July 13, 1960, residing in United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, director and executive chairman;
- Mr Waqar Hassan Siddique, business executive, born in Karachi (Pakistan), on April 13, 1957, residing at United Arab Emirates, Dubai, 332/55 Jumeirah Street, Ebrahim Aar Qasim Villa, director and chief executive;
- Mr Muhammed Rafique Lakhani, business executive, born in Karachi (Pakistan), on December 12, 1962, residing at United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, director.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,200.- (two thousand and two hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., ayant son siège social du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.101, ci-après la «Société», constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 31 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 juillet 1998 sous le numéro 499, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C du 25 mai 2001 sous le numéro 383.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.45 heures par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, agissant comme Président, et désignant Monsieur Claude Crauser, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, et sera soumise ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Concernant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit de vingt-sept millions six cent soixante-treize mille cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.673.120,-), représenté par treize millions huit cent trente-six mille cinq cent soixante (13.836.560) actions d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et consistant en huit millions quatre cent quarante mille neuf cent cinquante-quatre (8.440.954) actions de classe «A» et en cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent six (5.395.606) actions de classe «B», sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 5 paragraphe 7 uniquement dans la version anglaise des statuts;
2. Modification de l'article 10 paragraphe 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le conseil sera tenu de convoquer une assemblée générale, à tenir dans les trente (30) jours après que la demande lui en a été faite, chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième des actions émises et en circulation ayant un droit de vote, le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Président Directeur, le Directeur Général ou par au moins deux administrateurs agissant conjointement.»;

### 3. Modification de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé au maximum de quinze membres qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus pour une durée maximale de trois ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, toutefois les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans motif et remplacés à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les administrateurs seront indemnisés par la Société de tous frais de voyage et des autres frais raisonnables exposés nécessairement par eux afin de participer à des réunions des administrateurs ou membres ou autrement à propos des opérations de la Société. Les administrateurs seront en outre indemnisés par le biais d'une rémunération égale à une somme telle que fixée par une assemblée générale, somme qui sera répartie entre eux, suivant leur accord et, à défaut de tel accord, proportionnellement. Cette somme est réputée s'accroître de jour en jour. Si un administrateur sera nommé fondé de pouvoir ou rendra des services exceptionnels ou fera des exercices spéciaux ou devra se déplacer ou résider à l'étranger à cause d'un des buts de la Société, les actionnaires, comme ils l'estiment opportuns, peuvent décider de rémunérer tel administrateur pour cela soit par une somme déterminée soit par une commission ou participation au profit ou autrement soit partiellement d'une manière et partiellement de l'autre et telle rémunération pourra soit s'ajouter soit se substituer à la rémunération telle que prévue ci-dessus.»

### 4. Modification de l'article 13 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un Président Directeur et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.»

### 5. Modification de l'article 13 paragraphe 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président Directeur, du Directeur Général ou de deux administrateurs, au moins deux fois par an au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

### 6. Modification de l'article 13 paragraphe 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le Président Directeur du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence un des vice-présidents présidera et à défaut d'un vice-président, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions. Le Président Directeur de chaque réunion du conseil d'administration aura un second vote ou une voix prépondérante.»

### 7. Modification de l'article 13 paragraphe 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si plus de la moitié des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

### 8. Modification de l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président Directeur ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président Directeur, par le secrétaire ou par deux administrateurs.»

### 9. Modification de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, nommer et déléguer ses pouvoirs à un Directeur Général tenu de faire son rapport au conseil d'administration, qui sera responsable de la gestion des actifs de la Société, du contrôle des opérations quotidiennes de la Société et de la gestion journalière des affaires de la Société et de la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires.

Le Directeur Général peut déléguer certains de ses pouvoirs, s'il l'estime nécessaire, à un Comité de Direction. Le Directeur Général déterminera seul la composition, le nombre de ses membres et les pouvoirs du Comité de Direction et pourra à tout moment en changer les membres, avec ou sans motif. Le Comité de Direction ne pourra agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Comité de Direction.

Le Directeur Général pourra donner tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, désigner et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.»

### 10. Modification de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En français:

«La société sera engagée par la signature individuelle du Président Directeur ou du Directeur Général ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront spécialement été délégués par le conseil d'administration.»

11. Révocation de Messieurs Ziad Abdulla Galadari, Saud Abdulaziz Kanoo, Ahmed Abdullah Al-Malik, Zahi W. Khou-ri, Imtiaz Hussain Hydari et Mohammed Rafiq Rangoonwala de leur fonction d'administrateurs et décharge.

12. Confirmation des mandats d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Waqar Hassan Siddique.

13. Confirmation de son mandat d'administrateur de Monsieur Arif Masood Naqvi.

14. Nomination de Monsieur Arif Masood Naqvi, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 juillet 1960, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, comme Président Directeur;

15. Nomination de Monsieur Muhammed Rafique Lakhani, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 12 décembre 1962, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

16. Réduction du nombre d'administrateurs de 8 à 3;

17. Conformément aux résolutions ci-dessus, le Conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Arif Masood Naqvi, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 juillet 1960, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, administrateur et Président Directeur,

- Monsieur Waqar Hassan Siddique, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 avril 1957, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, 332/55 Jumeirah Street, Ebrahim Aar Qasim Villa, administrateur et Directeur Général,

- Monsieur Muhammed Rafique Lakhani, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 12 décembre 1962, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, administrateur;

18. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 7 des statuts uniquement dans la version anglaise des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 paragraphe 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le conseil sera tenu de convoquer une assemblée générale, à tenir dans les trente (30) jours après que la demande lui en a été faite, chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième des actions émises et en circulation ayant un droit de vote, le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Président Directeur, le Directeur Général ou par au moins deux administrateurs agissant conjointement.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé au maximum de quinze membres qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus pour une durée maximale de trois ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, toutefois les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans motif et remplacés à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les administrateurs seront indemnisés par la Société de tous frais de voyage et des autres frais raisonnables exposés nécessairement par eux afin de participer à des réunions des administrateurs ou membres ou autrement à propos des opérations de la Société. Les administrateurs seront en outre indemnisés par le biais d'une rémunération égale à une somme telle que fixée par une assemblée générale, somme qui sera répartie entre eux, suivant leur accord et, à défaut de tel accord, proportionnellement. Cette somme est réputée s'accroître de jour en jour. Si un administrateur sera nommé fondé de pouvoir ou rendra des services exceptionnels ou fera des exercices spéciaux ou devra se déplacer ou résider à l'étranger à cause d'un des buts de la Société, les actionnaires, comme ils l'estiment opportuns, peuvent décider de rémunérer tel administrateur pour cela soit par une somme déterminée soit par une commission ou participation au profit ou autrement soit partiellement d'une manière et partiellement de l'autre et telle rémunération pourra soit s'ajouter soit se substituer à la rémunération telle que prévue ci-dessus.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un Président Directeur et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur

et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 paragraphe 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président Directeur, du Directeur Général ou de deux administrateurs, au moins deux fois par an au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 paragraphe 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le Président Directeur du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence un des vice-présidents présidera et à défaut d'un vice-président, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions. Le Président Directeur de chaque réunion du conseil d'administration aura un second vote ou une voix prépondérante.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 paragraphe 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si plus de la moitié des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président Directeur ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président Directeur, par le secrétaire ou par deux administrateurs.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, nommer et déléguer ses pouvoirs à un Directeur Général tenu de faire son rapport au conseil d'administration, qui sera responsable de la gestion des actifs de la Société, du contrôle des opérations quotidiennes de la Société et de la gestion journalière des affaires de la société et de la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires.

Le Directeur Général peut déléguer certains de ses pouvoirs, s'il l'estime nécessaire, à un Comité de Direction. Le Directeur Général déterminera seul la composition, le nombre de ses membres et les pouvoirs du Comité de Direction et pourra à tout moment en changer les membres, avec ou sans motif. Le Comité de Direction ne pourra agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Comité de Direction.

Le Directeur Général pourra donner tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, désigner et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans la version française:

«La société sera engagée par la signature individuelle du Président Directeur ou du Directeur Général ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront spécialement été délégués par le conseil d'administration.»

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Messieurs Ziad Abdulla Galadari, Saud Abdulaziz Kanoo, Ahmed Abdullah Al-Malik, Zahi W. Khouri, Imtiaz Hussain Hydari et Mohammed Rafiq Rangoonwala de leur fonction d'administrateurs.

L'assemblée générale leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

*Douzième résolution*

L'assemblée générale confirme les mandats d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Waqar Hassan Siddique.

*Treizième résolution*

L'assemblée générale confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Arif Masood Naqvi.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Président Directeur:

- Monsieur Arif Masood Naqvi, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 juillet 1960, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa,

*Quinzième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006:

- Monsieur Muhammed Rafique Lakhani, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 12 décembre 1962, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228.

*Seizième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le nombre d'administrateurs de 8 à 3.

*Dix-septième résolution*

Comme tenu des résolutions précédentes, l'assemblée générale reconnaît que le Conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Arif Masood Naqvi, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 juillet 1960, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Tayyab A Qadir M A1 Mulla Villa, 332 Al Jumeirah Area, NR S/STN-379 Villa, administrateur et Président Directeur;

- Monsieur Waqar Hassan Siddique, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 13 avril 1957, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, 332/55

Jumeirah Street, Ebrahim Aar Qasim Villa, administrateur et Directeur Général;

- Monsieur Muhammed Rafique Lakhani, business executive, né à Karachi (Pakistan), le 12 décembre 1962, demeurant à United Arab Emirates, Dubai, Abdulla & Sultan Rashid S. Al Dhahiri, Building, Flat N° 228, administrateur.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents Euros).

Aucun autre point étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Crauser, D. Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, vol. 139S, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnmevoie, le 5 août 2003.

T. Metzler.

(046638.3/222/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**PALAIS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 24.952.

**EXTRAIT**

A la suite à la cession de parts sociales intervenue par acte dressé et signé entre parties en date du 28 juillet 2003, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Mademoiselle Liliane Liu demeurant à Luxembourg, 107, avenue Pasteur . . . . .	150 parts sociales
Monsieur Lau Chun Lun demeurant à Luxembourg, 29, rue F. Seimetz. . . . .	1.350 parts sociales
Total des parts sociales . . . . .	1.500 parts sociales

En conséquence, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent euros (37.500,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mademoiselle Liliane Liu . . . . .	150
2.- Monsieur Lau Chun Lun . . . . .	1.350
Total: mille cinq cents parts sociales . . . . .	1.500

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00238. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046477.3/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**CILA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 55.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CILA HOLDINGS S.A., Société Anonyme*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046397.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MOLINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(046399.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. PRINTANIA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.174.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG08080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(046468.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.174.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG08078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(046466.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**WÜRZBURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.857.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003

Signature.

(046424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**WÜRZBURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003

Signature.

(046426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**WÜRZBURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003

Signature.

(046428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**W.S. FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.039.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mars 2003 à Luxembourg*

*Résolution unique*

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Solange Velter en date du 11 juillet 2002 et décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises pour un an. Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

*Le Conseil d'administration:*

Président: M. Francesco Signorio, C.I.M. Banque  
Cour de St-Pierre 7, Case postale 3109, CH-1211 Genève 3

Administrateurs: M. Michel Vorlet, C.I.M. Banque  
Cour de St-Pierre 7, Case postale 3109, CH-1211 Genève 3  
M. Jean-Luc Jourdan, C.I.M. Banque, Genève  
32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

*Le Réviseur d'Entreprises:*

ERNST & YOUNG S.A.  
B.P. 780, L-2017 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

W.S. FUND, Sicav

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046411.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.203.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A. (la «Société») tenue le 9 mai 2003 a accepté la démission de Monsieur Pascal Lohest, demeurant au 66, route d'Esch, L-1470 Luxembourg de son poste d'Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mai 2003.

*Pour FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046432.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.203.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A. (la «Société») tenue le 23 juillet 2003 a décidé de nommer Monsieur Pierre Vansteenkiste, demeurant au 11, avenue du Chili, B-1000 Bruxelles et Monsieur Jean-François Leidner, demeurant au 6, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, administrateurs de la Société. Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2003.

*Pour FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046434.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 39.687,75.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 64.304.

—  
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée en date du 6 juin 2003 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046437.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BESI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.958.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BESI INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**LADY BIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.610.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**VALTAR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 66.072.

—  
Il résulte d'une décision de l'assemblée générale datée du 10 juillet 2003 que Monsieur Frank Rollinger juriste a été nommé comme administrateur de la société pour la période du 10 juillet 2003 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2009 en remplacement de Monsieur Thomas Feider démissionnaire.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00836. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046443.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**REWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.812.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REWIND FINANCE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046444.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**FARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.858.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARO INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046446.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**ANTONIA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.136.

—  
Il résulte d'une décision de l'assemblée générale datée du 10 juillet 2003 que Monsieur Frank Rollinger juriste a été nommé comme administrateur de la société pour la période du 10 juillet 2003 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2009 en remplacement de Monsieur Thomas Feider démissionnaire.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00840. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046447.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**MULTI PROPRIETES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.265.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,  
 qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 juillet 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de la société NORTHCOURT LTD (Gibraltar) en qualité d'administrateur et administrateur-délégué et la nomination de Monsieur José Jumeaux à ces mêmes postes.

L'assemblée accepte la démission de la société ARCOM S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean Pascal Cambier en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046448.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BARNEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.933.

—  
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARNEL S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046449.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.114.

—  
 Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 janvier 2002, du rapport des Gérants de la société GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 1997:

Jonathan Sprole

Bhupesh Gupta

Teun Akkerman

Robert-Jan Schol

Sarah Graber

Jaap Everwijn

2) Election des nouveaux Gérants:

Jonathan Sprole

Bhupesh Gupta

Teun Akkerman

Robert-Jan Schol

3) Le mandat des Gérants expirera à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

4) Du profit qui s'élève à USD 9.902,47 un montant de USD 495,12 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l.

R.-J. Schol

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046574.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 37.803.

*Auszug aus der Generalversammlung, die am 16. Juni 2003 in Luxemburg stattfand:*

Die Generalversammlung bestätigt die Kooptation von Herrn Michael O. Bentlage als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Die Generalversammlung ruft Herrn Roland Kern als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 23. Mai 2003 ab und erteilt Herrn Kern Entlastung für die Dauer seiner Tätigkeit als Mitglied der Verwaltungsrates im Geschäftsjahr 2002/2003.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Nicolaus P. Bocklandt retroaktiv zum 23. Mai 2003 als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juli 2003.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

A. Weber / G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00118. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046562.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 37.803.

Mit Wirkung zum 22. Mai 2003 legt Herr Anton Salcher sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT nieder.

Aktuelle Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Herr Dieter Burgmer	Vorsitzender
Herr Henri Stoffel	Stellv. Vorsitzender
Herr Alain Weber	Mitglied
Herr Michael O. Bentlage	Mitglied
Herr Nicolaus P. Bocklandt	Mitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. August 2003.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

H. Stoffel / G. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01102. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046566.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxemburg B 59.283.

*Extrait de la Décision Collective des Associés du 5 mai 2003*

En date du 5 mai 2003, les Associés de la société FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001 et de reporter le résultat à l'exercice suivant,
- décision a été prise de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société,
- décision a été prise de renouveler le mandat des gérants jusqu'à la prochaine approbation des comptes.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03458. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046463.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 46.448.

Les Administrateurs de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. confirment que les personnes suivantes ont été élues en qualité de Fondé de Pouvoir «A» de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée indéterminée:

- Marjolijne Droogleever Fortuyn, née le 1<sup>er</sup> décembre 1963 à Tunis en Tunisie et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Paul Van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. confirment que les personnes suivantes ont été élues en qualité de Fondé de Pouvoir «B» de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée indéterminée.

- Sylvie Eliane Reisen, née le 1<sup>er</sup> novembre 1965 à Steinfort au Luxembourg et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Adriano Fossati, né le 8 octobre 1973 à Rho (Milan) en Italie et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. confirment également que:

- la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par la signature conjointe d'un Fondé de Pouvoir «A» avec un autre Fondé de Pouvoir ou un Administrateur.
- la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par la signature conjointe d'un Fondé de Pouvoir «B» avec un Fondé de Pouvoir «A» ou un Administrateur.
- pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque Fondé de Pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

R.J. Schol / M. Dijkerman

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01062. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046568.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**RHODOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHODOS S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

(046452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**EUROWEB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 82.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROWEB S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

(046455.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**GF Gar.Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GF Gar.Fin S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046458.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**SAMARCANDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARCANDA S.A.

Signature

*Un mandataire*

(046462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**OUSTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 84.235.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 mai 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OUSTAL S.A. tenue à Luxembourg, le 6 mai 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat,
- décision d'accorder au Commissaire aux comptes sortant pleine et entière décharge pour la période de son mandat,
- nomination de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, S.à r.l., siégeant au 9 Bohey, L-9647 Doncols, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03453. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046467.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**CLEMENCY TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.527.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 10 juillet 2003 que:

- la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, de son poste de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- est nommée nouveau commissaire en remplacement, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00604. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046528.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**LUTRAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Michels.  
R. C. Luxembourg B 81.572.

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUTRAC S.A., avec siège social à L-3509 Dudelange, 12-14, rue Lentz, constituée suivant acte reçu par le Notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningenberg, en date du 28 mars 2001, et modifié à deux reprises par-devant le notaire instrumentaire en date du 29 octobre 2001 et 5 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence du sieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire la dame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence, renseignant le(s) actionnaire(s) présent(s) et représenté(s), ainsi que le nombre d'actions qu'il(s) détient (nent), laquelle après avoir été signée par le(s) actionnaire(s) ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que quarante actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Que dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires, conformément à l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales, ont pris connaissance avant la présente assemblée, par l'envoi d'une convocation par pli recommandé adressé à tous les actionnaires, en date du 4 juin 2003.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social
2. Révocation du sieur Maurice Kowalski de ses fonctions d'administrateur (issu de la liste des actionnaires de type B) et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-3509 Dudelange, 12-14, rue Lentz à L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Michels.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur, le sieur Maurice Kowalski, et de nommer en son remplacement, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2007,

- Monsieur Didier Tritz, administrateur de société, né le 12 novembre 1956 à Schiltigheim, France, demeurant à F-57480 Grindorff, 1, rue du Lavoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 139S, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Elvinger.

(042904.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**LUTRAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Michels.  
R. C. Luxembourg B 81.572.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(042905.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**CART LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 94.601.

—  
STATUTES

In the year two thousand three, on the third of June.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in the Company Register of Guernsey under the number 32.620;

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on June 3, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CART LUX, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of July and ends on the 30th of June of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of June 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12.500,- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - HALSEY, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 50.984, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Mr Laurence Mc Nairn, executive director, born in Glasgow (Scotland) on July 11, 1955, residing at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
  - Mrs Sharon Alvarez-Masterton, deputy manager, born in Guernsey on January 1, 1968, residing at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

2) The shareholder decides to appoint as statutory auditor, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 65.477.

3) The address of the corporation is fixed at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, inscrite au Registre de Guernsey sous le numéro 32620, ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 juin 2003. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: CART LUX, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- HALSEY, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.984, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Laurence Mc Nairn, executive director, né à Glasgow (Ecosse) le 11 juillet 1955, demeurant à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;

- Madame Sharon Alvarez-Masterton, deputy manager, née à Guernsey le 1<sup>er</sup> janvier 1968, demeurant à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

2) L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 65.477.

3) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante; celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Michel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 1, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

G. Lecuit.

(042753.3/220/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

#### **CL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share Capital: USD 98,000.-.**

Registered Office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.800.

In the year two thousand and three, on the eighteen of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., a Limited Partnership formed under the laws of Delaware, registered under number 3639599 with the secretary of State of Delaware, having its registered office at c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, here represented by its General Partner, BUZZ HOLDINGS LLC, a Limited Liability Company formed under the laws of Delaware having its business address at c/o CENTRE PARTNERS MANAGEMENT LLC, 30 Rockefeller Plaza, 50th Floor, New York, NY 10022,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy given on June 15, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CL (LUXEMBOURG), S.à r.l., («The Company»), R. C. S. Luxembourg B (number pending), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of May 7, 2003 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at ninety-eight thousand United States Dollars (USD 98,000.-) divided into nine hundred and eighty (980) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to add a sixth paragraph to article 8 of the Company's articles of incorporation which additional paragraph will be read as follows:

«All the shares in issue in the Company have been pledged and transferred by way of security (à titre pignoratif) by the holder thereof to the benefit of FLEET CAPITAL CORPORATION, a Rhode Island corporation, as Agent for certain Lenders, having its office at 15260 Ventura Boulevard, Suite 400, Sherman Oaks, California, which, as well as any of its affiliated or group companies or any successors or assignees, has been approved as potential shareholder of the Company.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendment to the Company's bylaws are estimated at five hundred Euros (EUR 500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., un «Limited Partnership» constitué suivant les lois du Delaware enregistré sous le numéro 3639599 auprès du secrétaire de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, représentée par son General Partner, BUZZ HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o CENTRE PARTNERS MANAGEMENT LLC, 30 Rockefeller Plaza, 50th Floor, New York, NY 10022,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CL (LUXEMBOURG), S.à r.l. («La Société»), R. C. S. Luxembourg B (numéro en suspens), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est de quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains (USD 98.000,-) divisé en neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'ajouter un sixième paragraphe à l'article 8 des statuts, lequel paragraphe aura la teneur suivante:

«Toutes les parts sociales émises dans la Société ont été gagées et transférées à titre de garantie (à titre pignoratif) par leur détenteur au bénéfice de FLEET CAPITAL CORPORATION, une société de l'état du Rhode Island avec siège social à 15260 Ventura Boulevard, Suite 400, Sherman Oaks, Californie 91403, qui a inter alia été approuvée ainsi que ses filiales, sociétés du groupe, héritiers ou cessionnaire en tant qu'associé potentiel de la Société en cas de réalisation du gage.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents Euros (EUR 500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

J. Elvinger.

(042900.2/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**CL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.800.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(042901.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

**MAASLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAASLAND S.A.

Signatures

(046471.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**EMPEROR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2014 Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 94.606.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of June.  
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

- 1) RONGWHELL INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in P.O Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Island,
  - 2) RULANOR LIMITED, having its registered office in Akara Bldg, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Island,
- each of them here represented by Mr François Pfister, attorney-at-law, residing 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of two proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of EMPEROR S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

## 5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 6,200 (six thousand two hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 5.- (five Euro) per share.

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Corporation is set at EUR 24,800.- (twenty-four thousand eight hundred Euros) to be divided into 4,960 (four thousand nine hundred sixty) ordinary shares all with a par value of EUR 5.- (five Euro) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 30th June 2008, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 55,800.- (fifty-five thousand eight hundred Euros). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially author-

ised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

## 5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

**Art. 6. Increase of Capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

## Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

## Art. 8. Board of directors.

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

## Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appropriation of profits.**

##### 14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

##### 14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

**Art. 15. Dissolution and liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30 day of the month June, at 9.00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of June and shall terminate on the last day of May of each year.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 30th May 2004.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2004.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of share	Share capital in EUR	%
RONGWHELL INVESTMENTS LTD, prenamed . . . . .	6,100	30,500	98.38
RULANOR LIMITED, prenamed . . . . .	100	500	1.62
Total . . . . .	6,200	31,000	100.00

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 31,000.- € (thirty-one thousand euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,500.- EUR (one thousand five hundred euros).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., registered at the Company Registry of Luxembourg under the number B 26.700, with registered office at 13, rue Goethe, L-2014 Luxembourg;

b) COMPASS SERVICES LIMITED, with registered office at British American Tower, 3rd Floor, Dr Roy's Drive, George Town Cayman Islands, B.W.I.

c) Mr Luca Tomasi, private banker, born in Padova, Italy, on 30 December 1966, residing at 13, rue Goethe L-2014 Luxembourg;

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

3. Has been appointed statutory auditor: BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office in 13, rue Goethe L-2014 Luxembourg. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

4. The registered office of the company is established at L-2014 Luxembourg, 13, rue Goethe.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) RONGWHELL INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à P.O Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Island,

2) RULANOR LIMITED, ayant son siège social à Akara Bldg, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Island,

tous deux ici représentés par M<sup>e</sup> François Pister, avocat, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EMPEROR S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

#### **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euros).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 24.800,- (vingt-quatre mille huit cents Euros) divisé en 4.960 (quatre mille neuf cent soixante) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 30 juin 2008, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 55.800,- (cinquante-cinq mille huit cents Euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

##### 5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent, nommer un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 30 du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin et se termine le dernier jour du mois de mai de chaque année.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de formation de la société et se terminera le 30 mai 2004.

La première assemblée générale des actionnaires aura lieu en 2004.

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
RONGWHELL INVESTMENTS LTD, préqualifiée .....	6.100	30.500	98,38
RULANOR LIMITED, préqualifiée .....	100	500	1,62
Total .....	6.200	31.000	100,00

Les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- € (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cent euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.700, ayant son siège social 13, rue Goethe, L-2014 Luxembourg
  - b) COMPASS SERVICES LIMITED, ayant son siège social à British American Tower, 3rd Floor, Dr Roy's Drive, George Town Iles Cayman, B.W.I.;
  - c) M. Luca Tomasi, private banker, né à Padoue, Italie, le 30 décembre 1966, résidant 13, rue Goethe, L-2014 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à 13, rue Goethe, L-2014 Luxembourg. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos dans l'année 2004.

4. Le siège social de la société est fixé à 13, rue Goethe, L-2014 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pfister, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(042759.3/202/452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

---

**LANE & SPACE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 28.993.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

LANE & SPACE HOLDING S.A.

Signature

(046525.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**LANE & SPACE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 28.993.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

LANE & SPACE HOLDING S.A.

Signature

(046529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**LANE & SPACE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 28.993.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

LANE & SPACE HOLDING S.A.

Signature

(046536.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**DIXEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.253.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(046472.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**DIXEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.253.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(046475.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.240.

—  
*Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 26 février 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- de coopter, avec effet au 26 février 2003, Monsieur Bruno Rodier comme Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christian de Mailly-Nesle, démissionnaire.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Bruno Rodier.
- que Monsieur Bruno Rodier termine le mandat de son prédécesseur.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour BALZAC SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03199. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046799.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.240.

—  
*Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 27 février 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Marchet en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.
- de coopter, avec effet au 27 février 2003, Monsieur Didier de Bonvouloir comme Administrateur en remplacement de Monsieur Arnaud Dubois, démissionnaire.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Didier de Bonvouloir.
- que Monsieur Didier de Bonvouloir termine le mandat de son prédécesseur.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour BALZAC SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03301. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046801.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**JEFFERIES UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.758.

*Extract of the Resolutions taken by the Annual General Meeting of Shareholders held on January 13, 2003*

It is resolved:

- to pay a dividend in respect of the financial year ended 30 September 2002, amounting to USD 0.16 per «A» shares to the shareholders in JEFFERIES UMBRELLA FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BOND. The dividend will be payable on January 31, 2003. The Net Asset Value as of January 15, 2003 will be ex-dividend,
- to ratify the co-optation of Mr Pier-Luigi Adolfo Quattropiani as Director of the company in replacement of Mr John Lawrence Conroy,
- to re-elect as Directors until the Annual General Meeting of 2004: Messrs Urs Mettler, Hans-Ulrich Singer, Pier-Luigi Adolfo Quattropiani, Stefan Hiestand, Adrian Hope and Rafik Fischer,
- to elect as Authorised Independent Auditor until the Annual General Meeting of 2004 ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Certified true extract

For JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00046. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046791.3/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**SOBEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7396 Hunsdorf-Lorentzweiler, 2, Schwanenthal.  
R. C. Luxembourg B 86.511.

*Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 15 juillet 2003*

L'Assemblée s'est ouverte à 12.30 heures

Président: A.M.M. Lammers  
Secrétaire: H.J.A. van Boxtel  
Scrutateur: H.C. Reinoud

Le Président déclare et l'Assemblée note que:

- SOBEL INTERNATIONAL B.V., le propriétaire des parts sociales nominatives au nombre de 1.340.000 (un million trois cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et SOBEMA B.V., le propriétaire des parts sociales nominatives au nombre de 980.000 (neuf cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant le capital social de la Société d'un montant de € 58.000.000,- (cinquante-huit millions d'euros) sont représentées par Monsieur A.M.M. Lammers, en vertu de la procuration ci-jointe;

- les associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et avoir renoncé à toute convocation préalable;  
- l'Assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont le contenu est le suivant:

*Ordre du jour:*

- acceptation de la démission de SOBEL N.V. de son poste de gérant de la Société;
- nomination de Monsieur J.Th.C.H.M.G. van Rijckevorsel au poste de gérant de la Société;
- nomination de Monsieur H.J.A. van Boxtel au poste de gérant de la Société;

Après avoir examiné l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité la résolution suivante:

- la démission de SOBEL N.V., une société néerlandaise avec siège à Best, Pays-Bas est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- Monsieur Jonkheer Thomas C.H.M.G. van Rijckevorsel domicilié au 16, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf, Luxembourg, né le 28 février 1936 au's-Hertogenbosch, Pays-Bas est nommé gérant de la Société;

- Monsieur Hendrikus J.A. van Boxtel domicilié au Laan van Tolkien 107, 5661 AA Geldrop, les Pays-Bas, né le 23 avril 1968 à Eindhoven, Pays-Bas est nommé gérant de la Société;

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée est clôturée à 12.45 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01430. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046731.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**VIAMET HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 74.091.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

RAVENSCOURT TRADING S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège à Torre Universal, Avenue Federico Boyd, Piso N° 12, (Penthouse Panama, République de Panama),  
ici représentée par Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding VIAMET HOLDING S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, fut constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C numéro 338 du 12 mai 2000.

- La société a actuellement un capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société RAVENSCOURT TRADING S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VIAMET HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société VIAMET HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VIAMET HOLDING S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société VIAMET HOLDING S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Il est procédé à lacération des actions au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2003, vol. 424, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(043838.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

**THE MONTEFIORI GROUP, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 77.150.

—  
In the year two thousand and three, on the fifteenth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of THE MONTEFIORI GROUP, R. C. Luxembourg B 77.150, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated July 14, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3 of January 3, 2001.

The meeting begins at eleven-thirty a.m., M<sup>e</sup> Guy Ludovissy, lawyer, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Dominique Ludovissy-Kohl, lawyer, residing at 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred (100,-) euro each, representing the total corporate capital of one hundred thousand (100,000,-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and

may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 100,000.- to EUR 200,000.- by the creation and issue of 1,000 new shares with a par value of EUR 100.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The share capital of the Company is increased by an amount of EUR 100,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 100,000.- to EUR 200,000.- by the creation and issue of 1,000 new shares with a par value of EUR 100.- each.

These new shares have been entirely subscribed as follows:

- for 998 new shares by M<sup>e</sup> Guy Ludovissy and Mrs Dominique Ludovissy-Kohl, prenamed,

- for 1 new share by Ms Laurence Ludovissy, minor, residing at 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and for 1 new share by Mr Philippe Ludovissy, minor, residing at 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, both here represented by their legal administrators M<sup>e</sup> Guy Ludovissy and Mrs Dominique Ludovissy-Kohl, prenamed.

The amount of EUR 100,000.- has been entirely paid up in cash, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at twelve.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de THE MONTEFIORI GROUP, R. C. Luxembourg B 77.150, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3 du 3 janvier 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Me Guy Ludovissy, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Dominique Ludovissy-Kohl, juriste, demeurant au 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent mille (100.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 200.000,- par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 200.000,- par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites comme suit:

- pour 998 actions nouvelles par M<sup>e</sup> Guy Ludovissy et Madame Dominique Ludovissy-Kohl, préqualifiés,

- pour 1 action nouvelle par Mademoiselle Laurence Ludovissy, mineure, demeurant au 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et pour 1 action nouvelle par Monsieur Philippe Ludovissy, mineur, demeurant au 21, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, tous les deux ici représentés par leurs administrateurs légaux M<sup>e</sup> Guy Ludovissy et Madame Dominique Ludovissy-Kohl, préqualifiés.

Le montant de EUR 100.000,- a été intégralement libéré en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Ludovissy, F. Stolz-Page, D. Ludovissy-Kohl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 18, case 5. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(045973.3/230/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**THE MONTEFIORI GROUP, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 77.150.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 887 du 15 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045974.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.